

RAPPORTEUR : Mme Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention à la Région Poitou-Charentes pour le programme artistique organisé par le Centre d'Art Contemporain - Ecole d'Arts Plastiques

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, a été créé en 2010. Les projets 2015 consolident le fonctionnement de la structure et la transversalité avec les autres équipements culturels de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais.

Outre les expositions, de nombreuses rencontres sont programmées avec soit des artistes confirmés soit de jeunes artistes. Expositions, stages d'initiation, conférences, workshops ponctuent l'année 2015 et contribuent à la connaissance et à la sensibilisation du moyen d'expression qu'est l'estampe.

Le budget prévisionnel 2015 des activités du centre d'art, est estimé à 75 000 € et couvre les frais de création des artistes, la production des œuvres, la réalisation des expositions et l'important travail de médiation. La Région Poitou-Charentes est sollicitée à hauteur de 15 000 €.

* * * * *

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'activité du Centre d'Art est, entre autres, d'organiser des expositions, des rencontres d'artistes avec le public, des conférences, des stages avec des artistes,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 € par la Région Poitou-Charentes pour le financement de ce fonctionnement,

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 mai 2015

n°8

page 2/2

Les recettes seront imputées sur le compte 312.2/7472/5120 (Région).

Le n° de SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 22 mai 2015

Publié au siège de la CAPC, le 21 mai 2015

n° 3415

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER